



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

INITIALES DU PRÉSIDENT

MFB

Établissement : École internationale
Guy-Drummond

Date : 18 septembre 2025

Lieu : Grand gymnase

Heure : 18h45

INITIALES DE LA
DIRECTION

MVS

1. Prise de présences et ouverture de l'assemblée

Étaient présents

Présidence du conseil d'établissement	Marie-Frédérique Biron
Direction	Manuela Vlad-Sabie
Direction adjointe	Fannie Perras
Membre Parent	Elizabeth Villeneuve
Membre Parent	Yves Plourde
Membre Parent	Véronique Laberge Gaudin
Membre Parent	Magdalena Zdebik
Membre Parent	Emmanuelle Deneault
Membre Parent	(Voir annexe)

Ouverture de l'assemblée : la direction d'établissement accueille les parents et ouvre la séance à 18h45.

2. Mot de bienvenue de la direction de l'établissement

La direction de l'établissement présente le mot de bienvenue.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yves Plourde, parent.

Il est appuyé par Elizabeth Villeneuve, parent.

Il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée générale des parents soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Il est proposé par Emmanuelle Deneault, parent.

Il est appuyé par Elizabeth Villeneuve, parent.

Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 19 septembre 2024 soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement

La présidence du conseil d'établissement, Marie -Frédérique Biron, présente le rapport annuel du conseil d'établissement.

Une copie du rapport a été envoyée aux parents au moment de la convocation de cette assemblée et sera transmise aux membres du personnel de l'établissement ainsi qu'au CSSMB.

6. Rôle du conseil d'établissement et informations sur les opportunités d'implication parentale dans la vie de l'établissement

La présidence du conseil d'établissement [ou la direction de l'établissement], Marie-Frédérique Biron, présente les diverses opportunités de participation parentale à la vie de l'établissement :

- Informations sur le rôle et la composition du conseil ;
- Informations sur les obligations des membres du conseil ;
- Informations sur le rôle du comité de parents ;
- Informations sur la possibilité que la représentante élue ou le représentant élu au comité de parents puisse poser sa candidature pour siéger au conseil d'administration du CSSMB ;
- Information sur le rôle de l'organisme de participation des parents ;
- Informations sur les autres comités de l'établissement.

7. Nomination de la présidence et du ou de la secrétaire d'élection

Présidence :

Il est résolu, Roxana Burchi Gauthier, préside les élections.

Adoptée à l'unanimité

Secrétaire :

Il est résolu que Zeinab Farroukh, parent, agisse comme secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité

8. Présentation de la procédure d'élection

La présidence d'élection présente la procédure de vote ainsi que les postes vacants réservés aux parents siégeant au conseil d'établissement.

ATTENDU QUE le nombre de candidates et de candidats est égal au nombre de postes vacants, ceux-ci sont élus par acclamation pour une durée de deux ans ;

Il est proposé par Elizabeth Villeneuve, parent.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat de deux ans

9. Élection

Des représentantes et représentants des parents au conseil d'établissement :

Il est résolu que les personnes suivantes soient élues au conseil d'établissement pour une durée de deux ans, à savoir :

- Yves Plourde
- Marie-Frédérique Biron
- Emmanuelle Deneault

Des substituts des représentants et représentantes des parents au conseil d'établissement :

La présidence d'élections informe qu'il y a 2 poste(s) vacant(s) de substitut(s) de représentante(s) et représentant(s) des parents.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat de deux ans

ATTENDU QUE le nombre de candidates et candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci/ceux-ci est/sont élu(s) par acclamation au(x) poste(s) de substitut(s) de parents au sein du conseil d'établissement pour une durée de deux ans ;

Il est résolu que la/les personnes(s) suivante(s) soit/soient élue(s) comme substitut(s) des représentantes et représentants de parents au conseil d'établissement pour une durée de deux ans, à savoir :

- Roxana Burchi
- Elizabeth Wright
- _____

Adoptée à l'unanimité

Déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB :

La présidence d'élection informe les participantes et les participants qu'il faut élire une déléguée ou un délégué au comité de parents du CSSMB, cette personne aura la possibilité de siéger au conseil d'administration du CSSMB.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants

ATTENDU QU'une seule candidate ou un seul candidat se présente, cette personne est élue par acclamation au poste de déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an.

Il est résolu que la personne suivante soit élue comme déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an, à savoir :

- Yves Plourde

Adoptée à l'unanimité

Substitut de la déléguée ou du délégué au comité de parents du CSSMB :

La présidence d'élections informe qu'il y a lieu d'élire une ou un substitut de la déléguée ou du délégué au comité de parents du CSSMB.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants

ATTENDU QU'une seule candidate ou un seul candidat se présente, celle-ci ou celui-ci est élu par acclamation pour une durée d'un an.

Il est résolu que la personne suivante soit élue comme substitut au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an, à savoir :

- Elizabeth Villeneuve

Adoptée à l'unanimité

10. Organisme de participation de parents

La direction d'établissement présente le rôle de l'organisme de participation des parents et informe les parents de la possibilité d'en former un.

Formation :

Il est proposé par Emmanuelle Deneault, parent. Il est appuyé par Marie-Frédérique Biron, parent.

Il est résolu qu'un organisme de participation de parents soit formé.

Adoptée à l'unanimité

Il est résolu que les personnes suivantes soient élues membres de l'organisme de participation de parents pour une durée d'un an, à savoir :

- Elizabeth Villeneuve
- Frédéric Béland
- Lisa Wright

Adoptée à l'unanimité

11. Conclusion et levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités ;

Il est proposé par Yves Plourde, parent. Il est appuyé par Elizabeth Villeneuve, parent.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

12. Signature

Présidence


Direction d'établissement



